



SAINT-VALENTIN

MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALENTIN

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL 7 JUILLET 2020 À 20:00 HEURES

♥ ORDRE DU JOUR ♥

1. Adoption de l'ordre du jour ;
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire 2 juin 2020 ;
3. Liste des comptes à payer découlant de mandats ou contrats ;
4. Acceptation des comptes à payer en juillet 2020 (Document 1-A) ;
5. Dépenses du secrétaire-trésorier, de la secrétaire-trésorière adjointe et du maire: acceptation ;
6. Certificat de disponibilité des fonds du secrétaire-trésorier ;

7. Ventes pour non-paiement de taxes : dossiers à soumettre à la MRC le Haut-Richelieu ;
8. Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération : adoption des modifications et du plan de mise en œuvre ;
9. Entériner la publication des Vœux de la St-Jean-Baptiste ;
10. Vidanges des stations de pompage du système de traitement des eaux usées ;
11. Réseau Biblio : Addendum à la convention existante ;
12. Renouvellement d'adhésion :
 1. Réseau d'Information Municipale ;
 2. Chambre de Commerce et de l'Industrie du Haut-Richelieu
13. Les journées de la culture : Les 1001 métiers de la culture ! ;
14. Arbre-Évolution : Programme de Reboisement Social ;
15. Savaria : renouvellement contrat entretien ;
16. Lignage de rues : autorisation ;
17. Enseignes à l'entrées sur le territoire de la Municipalité de Saint-Valentin ;
18. Firme Sultan Évènement ;
19. Ministère du Tourisme : Aide financière aux festivals et aux événements ;
20. Autorisation d'aller en appel d'offre pour les travaux de rénovations extérieures (pour réalisation en septembre) ;
21. Puit de l'édifice municipal ;
22. Correspondance :
 1. Remerciement Mme Paré.

VARIA

* Documents ci-annexés.

SÉANCE DU CONSEIL À HUIS CLOS

Considérant l'arrêté 2020-047 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au Conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication, les membres du Conseil municipal de Saint-Valentin informent la population que le Conseil siègera à huis clos pour la séance ordinaire du 7 juillet 2020.

Le public ne sera pas admis pour les prochaines séances, et ce, jusqu'à nouvelle ordre.

Nous vous remercions de votre collaboration.